

Chroniques yéménites

10 | 2002 :

Varia

Histoires

Grand mufti, érudit et nationaliste érythréen

Note sur la vie et l'oeuvre de cheikh Ibrâhîm al-Mukhtâr (1909-1969)

JONATHAN MIRAN

Résumés

Nommé Grand mufti de l'Erythrée par les Italiens en 1939, cheikh Ibrâhîm al-Mukhtâr occupa jusqu'à sa mort une place centrale au sein de la communauté musulmane érythréenne. Savant et écrivain, convaincu de la singularité de l'histoire de sa patrie, il favorisa le développement et la modernisation des institutions musulmanes et prit une part active au combat nationaliste, notamment contre la présence éthiopienne. Sa biographie permet ainsi de porter un autre regard sur une période cruciale de l'histoire contemporaine de l'Erythrée.

The Grand Mufti, Eritrean erudite and nationalist: notes on the life and works of the Sheikh Ibrâhîm al-Mukhtâr

Appointed the Grand Mufti of Eritrea by the Italians in 1939, the Sheikh Ibrâhîm al-Mukhtâr occupied an important place in the heart of the Eritrean Muslim community, until his death. A scholar and writer, he was convinced of the singularity of his country's history, favored the development and modernization of its Muslim institutions and took an active role in the nationalist struggle, especially against Ethiopian presence in Eritrea. His biography adds a different perspective on a crucial period of Eritrea's modern history.

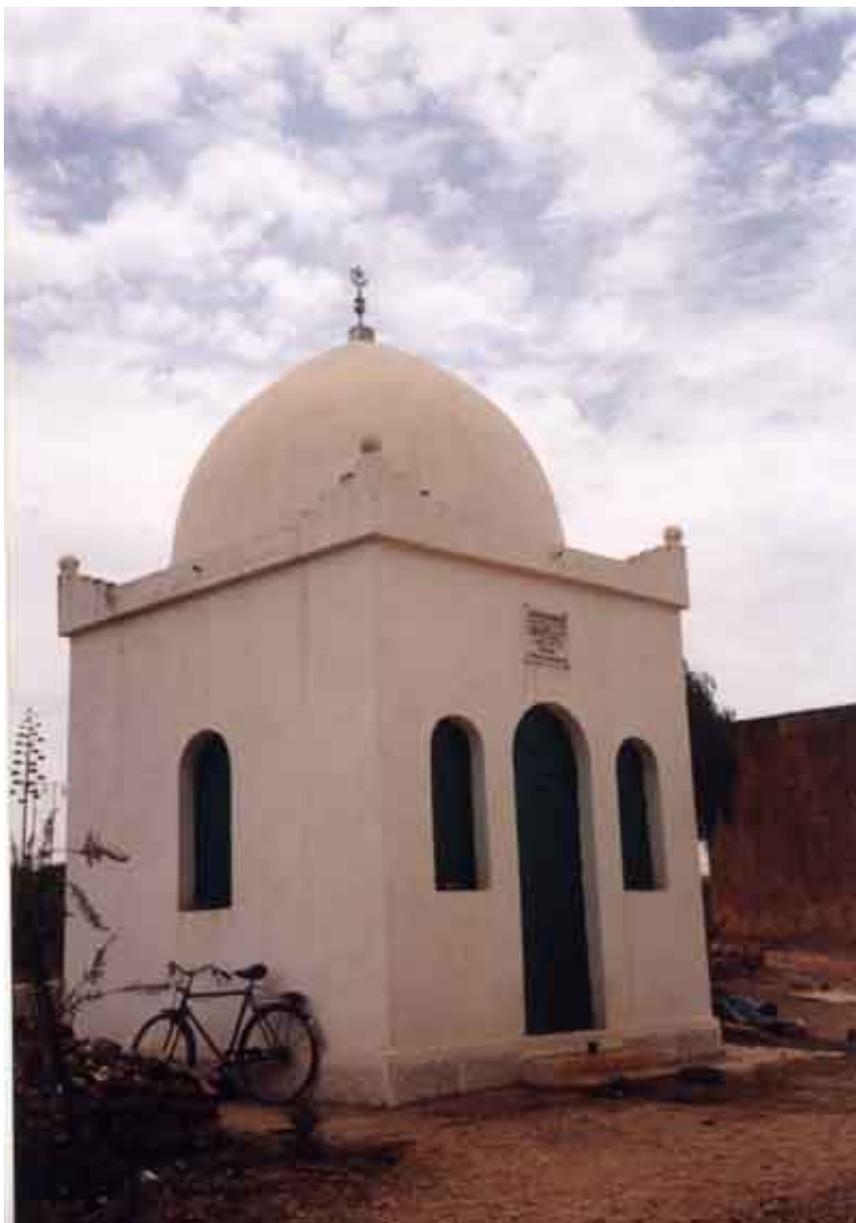
Entrées d'index

Index de mots-clés : biographie, Cheikh Ibrâhîm al-Mukhtâr, nationalisme

Index géographique : Erythrée

Index chronologique : Vingtième siècle

Texte intégral



- 1 L'histoire de l'Erythrée est un domaine encore peu exploré¹. Après des décennies d'instrumentalisation de cette discipline à des fins politiques, que ce soit sous la plume d'auteurs nationalistes érythréens ou de leurs adversaires, l'indépendance de l'Etat érythréen en 1993 a rendu plus facile pour les historiens l'accès au pays et aux sources documentaires de son passé. Dès lors, la tâche primordiale est de combler d'importantes lacunes dans la connaissance historique de l'Erythrée et de prendre un recul plus critique par rapport aux discours qui l'ont jusque-là dominée².
- 2 Cette note se propose d'esquisser la biographie et l'œuvre d'un personnage qui eut un rôle tout à fait central dans la définition, la formation et le développement des institutions islamiques érythréennes au milieu du vingtième siècle. Cheikh Ibrâhîm al-Mukhtâr A/hmad 'Umar fut en effet le premier Grand mufti de l'Erythrée de 1940 à sa mort, en 1969. Juriste musulman accompli, il fut aussi éducateur, homme de lettres, historien et nationaliste. Il se signala par ses prises de position et ses activités, ainsi que par son autorité morale en une époque troublée. Homme complexe, aux multiples facettes, cheikh Ibrâhîm fut confronté à des dilemmes et des conflits internes importants auxquels il dut faire face avec pragmatisme³.
- 3 A l'instar d'autres périodes de l'histoire érythréenne, l'historiographie des années 1940-1960 est riche de controverses et de débats, qu'il n'y a pas lieu d'aborder ici en détail⁴. Notons seulement que les écrits autobiographiques et les témoignages

d'Ibrâhîm al-Mukhtâr contribuent tout d'abord à nous faire connaître les événements historiques qui ont secoué l'Erythrée au cours de cette période. Mais la biographie du Grand mufti nous permet aussi d'éclairer sous un jour nouveau certaines questions importantes qui portent, d'une part, sur l'évolution du nationalisme érythréen, d'autre part, sur l'histoire des musulmans et des institutions islamiques du pays. Cheikh Ibrâhîm joua en effet un rôle très actif dans la création, l'organisation et le soutien des mouvements et des partis indépendantistes qui naquirent dans les années 1940. Ce rôle est méconnu parce que la fonction publique officielle de Grand mufti était en principe supra-politique : afin de promouvoir ses convictions, cheikh Ibrâhîm dut manœuvrer avec sagacité, souvent en coulisse, pour tenter d'exercer le maximum d'influence. De 1952 jusqu'à la fin de sa vie en 1969, pendant l'occupation éthiopienne, il utilisa sa position et son autorité officielles pour protester énergiquement contre les violations et les exactions perpétrées par les Ethiopiens, tout en réussissant à préserver l'autonomie de sa fonction. Ses œuvres montrent que cheikh Ibrâhîm fut l'un des rares à avoir tenté d'articuler le nationalisme à l'écriture de l'histoire, ainsi qu'à la description des sociétés, des villes et des institutions de l'Erythrée. Profondément conscient du lien étroit qui unissait l'histoire au nationalisme érythréen, il était convaincu que l'Erythrée devait avoir sa propre histoire. Certes, en tant qu'érudit musulman, il percevait l'Erythrée comme une vieille terre de culture islamique, entrée en contact avec le monde islamique dès les premiers temps de l'Islam. Cependant, il voyait aussi l'Erythrée comme une entité historique distincte depuis une époque bien antérieure à l'apparition de cette religion.

4 Par ailleurs, cheikh Ibrâhîm, en tant que Grand mufti, est en grand partie à l'origine de la formation d'une communauté musulmane érythréenne, multiethnique et socialement diversifiée. Il déploya de nombreux efforts pour une plus grande centralisation et uniformisation des institutions juridiques, éducatives et religieuses, et pour une meilleure diffusion des pratiques islamiques dans le pays. Il recueillit, avec rigueur et précision, des informations sur les musulmans et leurs institutions, couvrant les périodes précoloniale, coloniale et contemporaine et il rédigea des études pertinentes et détaillées sur divers aspects de l'histoire islamique du pays. La biographie de cheikh Ibrâhîm nous informe encore sur ce qu'a pu être le parcours d'un érudit musulman de l'Erythrée contemporaine, depuis sa formation religieuse, les courants idéologiques et nationalistes qui ont pu l'influencer, jusqu'à ses liens avec l'Afrique nord-orientale, en particulier le Soudan et l'Égypte⁵.

5 Cette notice se fonde principalement sur les récits autobiographiques et personnels rédigés par cheikh Ibrâhîm, repris et commentés dans une publication ultérieure signée par son fils⁶. D'autres sources écrites et des entretiens que nous avons eus à Asmara en 1999-2000 complètent ces informations. Notons que le fait d'accorder aux sources produites par cheikh Ibrâhîm une place centrale dans notre documentation présente des avantages mais induit aussi certaines limites, du fait de leur parti pris qu'il faut s'efforcer de déconstruire.

Origines et formation de l'Akkälä Guzay au Caire (1909-1940)

6 Ibrâhîm al-Mukhtâr A/hmad 'Umar est né en 1327/1909 à Anuktu sur le mont Kended, dans la province de l'Akkälä Guzay. Le lieu, habité par le clan Ga'aso du groupe Miniferé de langue saho, se situe à environ trente kilomètres du petit port de pêche d'Irafayle en direction d'Addi Qäyyeh, à l'intérieur du pays⁷. La famille de cheikh

Ibrâhîm appartenait à la *qabîlat* Faqîh Harak, un sous-clan dont la fonction traditionnelle était de procurer cadis et muftis aux clans Miniferé⁸. Le père d'Ibrâhîm, cheikh A/hmad 'Umar Kûrî, formé dans le /Hijâz, était un érudit réputé dans la région pour ses connaissances en droit islamique et en *fiqh*.

- 7 Dès sa tendre enfance, cheikh Ibrâhîm manifesta un profond sens religieux. Il débuta sa formation spirituelle à l'école locale, dirigée par son père : il y étudia le Coran, les bases du droit islamique et du *fiqh*, ainsi que les fondements de la langue et de la littérature arabes. Ses obligations familiales firent qu'il ne put quitter son foyer pour poursuivre des études qu'après le décès de ses parents, dont celui de son père qui survint en 1343/1924 : cheikh Ibrâhîm partit à Kassala, au Soudan, en janvier 1925. Il avait alors seize ans.
- 8 A son arrivée à Kassala, l'un de ses premiers gestes, en hommage à son père, fut de visiter le sanctuaire des *khulâfâ'* de la confrérie Khatmiyya, notamment la tombe de Sayyid /Hasan al-Mîghranî (m. 1285/1869), fils du fondateur de la */tarîqa*, Mu/hammad 'Uthmân al-Mîghranî (1208/1794-1268/1852). Dans son récit autobiographique, cheikh Ibrâhîm raconte qu'il ressentit le besoin de visiter le sanctuaire parce que son père avait entretenu de forts liens spirituels avec les saints de la confrérie, tout spécialement après sa rencontre en 1875 avec Sayyid 'Uthmân Tajj al-Sirr (m. à Sawâkin en 1321/1903), petit-fils du fondateur de la confrérie⁹. Nous n'en savons malheureusement pas davantage sur les liens précis que cheikh Ibrâhîm entretenait avec la Khatmiyya, que ce soit dans sa jeunesse ou plus tard dans sa vie. A Kassala, il ne trouva pas d'école correspondant à ses aspirations. Néanmoins, il noua des contacts qui lui permirent d'aller de l'avant. Suivant le conseil du cadi de Kassala, Sayyid A/hmad b. Sayyid Ismâ'îl, il partit à Omdurman où il fut accueilli par le père du cadi, qui était lui-même un mufti réputé de la ville. Arrivé à Omdurman en mars 1925, il s'inscrivit à l'institut (*ma'had*) de la ville en cycle d'études islamiques supérieures. Il eut la chance de trouver rapidement un mécène qui finança ses études, un marchand du nom de 'Abdul A/hmad al-Ja'afarî. En dehors des cours au *ma'had*, cheikh Ibrâhîm s'instruisait régulièrement les après-midi auprès de cheikh Mu/hammad al-Qûsî, commerçant égyptien et érudit en droit hanafite. Après deux ans d'études au *ma'had* d'Omdurman, y sentant ses ambitions bridées, il prit le chemin du Caire.
- 9 A son arrivée au Caire en 1926, cheikh Ibrâhîm s'inscrivit au cours préparatoire du concours d'entrée à al-Azhar. Il suivit la première année d'études à jâmi' Ibrâhîm Agha Mustahfazân, la seconde à jâmi' al-Mârdîni, la troisième à jâmi' al-Fakâhânî, les quatrième et cinquième à jâmi' al-Mu'ayyad et la sixième année à jâmi' al-Barqûq. En août 1932, il fut admis en quatrième position à l'université d'al-Azhar. En vue de préparer son retour en Erythrée où il se destinait à la profession de cadi, il étudia l'italien dans une école italienne à Bulâq. En 1937, cheikh Ibrâhîm sortit cinquième de sa promotion à al-Azhar et il reçut le certificat international de fin d'études.
- 10 De 1937 à 1940, cheikh Ibrâhîm combina des études approfondies et spécialisées en *fiqh* et en *u/sûl* avec des stages professionnels et divers emplois au Caire. Il devint enseignant, avocat au tribunal ainsi que relecteur auprès de diverses maisons d'édition de livres religieux, principalement celle de Mu/s/tafâ al-Bâbî al-/Halabî, où il corrigea, révisa, commenta et préfaça divers ouvrages religieux¹⁰. Il écrivit aussi plusieurs articles portant sur des questions religieuses, sur la prière et le droit islamique en particulier, qui furent publiés dans la revue *Al-Islâm* à partir de 1938¹¹. Il exposa ses idées dans divers articles anti-fascistes qui critiquaient le régime colonial en Erythrée et qui furent publiés sous des pseudonymes variés dans l'hebdomadaire du vendredi *Al-Qalam al-/sarî/h* de son ami 'Abd al-Fatâh al-Rifâ'î. Il est vraisemblable que l'atmosphère nationaliste qui régnait en Egypte dans les années 1930 influença le développement de sa conscience politique.

11 En octobre 1939, cheikh Ibrâhîm fut hospitalisé. C'est à l'hôpital qu'il prit connaissance, par l'ambassade italienne au Caire, de sa nomination à la présidence du Haut tribunal d'appel islamique à Asmara. Dans son récit autobiographique, cheikh Ibrâhîm fait part de son dilemme : d'un côté, l'Erythrée était la colonie d'un régime fasciste qu'il ne voulait pas servir ; de l'autre, « la volonté de Dieu lui fit changer d'avis¹² ». De son lit d'hôpital, il accepta cette nomination. Il devint par là même le premier président du Haut tribunal d'appel islamique d'Erythrée (*ma/hkamat al-isti'nâfât al-shar'iyya al-nihâ'iyya*)¹³. Le 4 décembre 1939, il fut nommé aussi *cadi* des *cadis* (*qâ/dî al-qu/dât*). En avril 1940, au terme de quinze ans passés en Egypte, il rentra définitivement en Erythrée.

Retour en Erythrée : Grand mufti, éducateur et nationaliste (1940-1952)

12 Bien que nommé par les autorités coloniales italiennes, cheikh Ibrâhîm ne servit sous leur administration qu'une seule et unique année. En effet, suite à la défaite de l'Italie face aux Britanniques lors des combats en Afrique nord-orientale et à la prise d'Asmara le premier avril 1941, l'Erythrée fut provisoirement placée sous l'autorité de la British Military Administration (BMA), dont la charge fut d'administrer l'ex-colonie italienne jusqu'au règlement ultérieur de son statut. Dès 1940, cheikh Ibrâhîm avait été nommé Grand mufti (*muftî al-diyâr al-iritriyya*), ce qui le plaçait à la tête de l'ensemble des institutions islamiques du pays¹⁴. En juin 1940, il était aussi devenu inspecteur des tribunaux islamiques de tout le territoire. Sa première mission d'inspection générale, auprès de 39 tribunaux en Erythrée et en Ethiopie, ne put être menée à terme en raison des développements de la guerre et de la défaite de l'Italie.

13 Quoique son service sous les Italiens eût été bref, cheikh Ibrâhîm prit conscience de l'ambivalence de sa position. Les sources autobiographiques, en mettant l'accent sur son refus d'accepter les honneurs et de bénéficier de privilèges auxquels sa fonction lui aurait donné droit, révèlent qu'il était soucieux de garder ses distances avec le régime colonial fasciste de Mussolini. Par ailleurs, il opéra une nette séparation entre ses devoirs face à l'administration coloniale et ses devoirs envers les institutions islamiques du pays et il s'efforça d'exercer tout son pouvoir en tant que Grand mufti. Cette manière d'exercer ses responsabilités publiques est caractéristique de toute sa carrière, qui connut divers régimes d'occupation. Ainsi en novembre 1940, il refusa avec véhémence de proclamer une *fatwa* qui aurait autorisé les askaris (soldats érythréens au service de l'armée coloniale italienne) à rompre le jeûne du ramadan à l'occasion d'une campagne militaire près de Kassala.

14 La mise en place de l'administration militaire britannique en 1941 marqua le début d'une décennie cruciale dans l'histoire de la formation du nationalisme érythréen, qui vit se dérouler des événements complexes et parfois contradictoires. Vers le milieu des années 1940, les projets de la politique britannique sur l'avenir du territoire ainsi que les visées éthiopiennes sur l'Erythrée précipitèrent la polarisation des mouvements anticolonialistes en deux camps opposés : le premier était favorable à l'union avec l'Ethiopie, le second lui était hostile. Cette division idéologique conduisit à accentuer et à politiser certaines distinctions - réelles et perçues - qui travaillaient en profondeur le champ socio-économique et les sensibilités historiques, et contribua à renforcer les préjugés réciproques entre divers groupes et diverses régions érythréennes, tout spécialement entre chrétiens et musulmans. Le camp des unionistes était composé en grande majorité de chrétiens des hauts plateaux, qui se considéraient comme une partie

de l'entité historique éthiopienne. Leur parti, l'Unionist Party, fut créé en 1944. Le camp adverse comprenait une grande majorité de musulmans des basses terres. Il s'opposait à toute association avec l'Éthiopie qui aurait relégué la communauté musulmane au rang de minorité socio-politique et religieuse. Son porte-parole fut la Ligue musulmane, constituée en décembre 1946¹⁵. L'atmosphère et l'intense activisme politique caractéristiques des années 1940 accentuèrent encore les divisions au sein de la société érythréenne. Elles se manifestèrent à travers divers sectarismes identitaires - communautaires et religieux - relayés par les journaux, les associations, les partis politiques et d'autres institutions de la société civile. En 1949 et 1950, elles allèrent jusqu'à donner lieu à de graves violences intercommunautaires.

15 C'est dans ce contexte social et politique troublé que les communautés musulmanes du pays et leurs institutions prirent forme et s'inscrivirent dans la sphère publique érythréenne. La Ligue musulmane devint un point de repère politique majeur pour nombre de musulmans. Son émergence fut accompagnée et nourrie par le développement, la centralisation et l'uniformisation des institutions islamiques du pays, notamment dans les domaines de la justice et de l'éducation, qui avaient contribué à la formation de la conscience musulmane érythréenne. De cette époque datent la création de nombreuses écoles islamiques, le lancement de journaux en arabe¹⁶, l'organisation du système judiciaire islamique et la création d'associations musulmanes. Cheikh Ibrâhîm se trouvait au cœur de ce processus et il en fut le principal animateur. Les années 1940 furent en fait les plus chargées et les plus productives de sa carrière.

16 En sa qualité de Grand mufti, cheikh Ibrâhîm entreprit de réorganiser de fond en comble tout le système judiciaire islamique du pays. Dès l'arrivée des Britanniques en 1941, il émit une ordonnance (*lâ'i/ha*), comportant 63 articles, qui visait à réglementer les tribunaux islamiques, suivie en 1946 d'une deuxième, plus détaillée, dotée de 207 articles. En juin 1943, il mena une tournée d'inspection auprès de dix-sept tribunaux à travers le territoire et il remit un rapport avec des recommandations à leur égard. En novembre de la même année, il devint en outre président de tous les comités des *waqf* d'Erythrée, jusqu'alors administrés localement¹⁷. Cheikh Ibrâhîm organisa deux conférences de cadis, tenues le 3 janvier 1951 et le 9 novembre 1952, au cours desquelles toutes sortes de questions touchant aux tribunaux islamiques furent discutées et débouchèrent sur des résolutions. Afin de régulariser le niveau et les responsabilités des cadis, il fut introduit un concours pour leur recrutement qui portait sur les procédures et les formalités du tribunal, la tenue des registres et l'administration judiciaire, sans oublier les connaissances requises en droit islamique. En septembre 1952, suite à une réforme judiciaire des Britanniques, cheikh Ibrâhîm fut le premier juge national érythréen nommé à siéger à la Cour Suprême érythréenne, sous l'autorité du juge britannique, James Shearer. En 1953, il renonça à son poste de cadi des cadis (*qâ/dî al-qu/dât*) et désigna cadi Idrîs /Hasan Sulaymân à sa place. Pour désamorcer un conflit éventuel entre le droit civil établi par les Britanniques et la *shar'î'a*, cheikh Ibrâhîm publia la même année un recueil sur les droits coutumiers des musulmans de l'Akkälä Guzay¹⁸.

17 Dans le domaine de l'éducation, cheikh Ibrâhîm déploya d'énormes efforts afin de promouvoir l'instruction religieuse. Il sollicitait régulièrement la contribution de riches commerçants musulmans pour la fondation d'écoles ou d'autres institutions éducatives islamiques dans le pays. Entre 1942 et 1953 furent ouverts les écoles et les instituts (*ma'had*) suivants :

18 1942 : al-madrassa al-khayriyya al-islâmiyya à Asmara, avec le financement de Mu/hammad 'Ubayd Bâ /Hubayshî.

19 1944 : l'école de Harqîqu, avec une contribution financière capitale de /Sâli/h Bâsha A/hmad Kîkiya.

- 20 1945 : l'institut islamique (*ma'had*) d'Asmara et sa bibliothèque (nommé aussi « Institut du Roi Farûk »), avec l'aide financière de Mu/hammad 'Ubayd Bâ /Hubayshî et A/hmad 'Ubayd Bâ /Hubayshî.
- 21 1945 : l'institut islamique (*ma'had*) de Massawa fondé par /Hajj A/hmad 'Abd al-Ra/hmân Hilâl.
- 22 1945 : l'école islamique de Addi Uggri (Mendefera), fondée par /Hajj 'Abd Allâh Mu/hammad Gonâfer.
- 23 1951 : l'école primaire de Massawa, établie par l'association culturelle islamique locale.
- 24 1952 : le collège islamique de Keren, près de la grande mosquée.
- 25 Il faut ajouter à cela l'école islamique du quartier Akria à Asmara, fondée par /Hajj Mu/hammad 'Abdu et ses frères, l'école islamique de Mâdeber (Asmara) et plusieurs *ma'had* religieux islamiques à Aqurdât et Emberemi.¹⁹
- 26 Par ailleurs, cheikh Ibrâhîm établit un lien de coopération avec l'Université al-Azhar d'Égypte. Il sollicita son aide financière et logistique pour soutenir les écoles nouvellement fondées, en particulier pour leur fournir des enseignants. Al-Azhar envoya alors des délégations et des représentants en Érythrée. La première délégation azharite fut active entre 1943 et 1951 et la deuxième le fut à partir de 1952. En 1946 fut fondé le Conseil supérieur islamique (*majlis al-islâmî al-'âlî*), avec, à sa tête, cheikh 'Alî Mustafâ al-Ghurâbî, chef de la première délégation azharite. La même année, cheikh Ibrâhîm fonda l'association de la jeunesse musulmane. En mai 1952, il devenait chef du Front des oulémas (*jabhat al-'ulamâ'*) qu'il avait contribué à créer.
- 27 Le Grand mufti fit sienne la lutte contre les superstitions et les coutumes non-islamiques répandues chez certains musulmans d'Érythrée, au premier rang desquelles les pratiques traditionnelles de la circoncision, de la perforation du nez des femmes et les croyances associées au mois de /safar²⁰. Pour cela, il émit maints règlements sur les coutumes islamiques ou non-islamiques et publia des articles explicatifs dans la presse. De plus, il s'efforça activement d'instruire la population locale sur l'histoire et les traditions islamiques, en insistant sur l'importance de la langue arabe, au travers d'articles abordant des thèmes variés, tels que le nouvel an musulman, l'hégire, la bataille de Badr, les voyages nocturnes du Prophète (*al-isrâ' wa-al-mi'râj*), etc. La plupart de ces écrits parurent dans l'hebdomadaire *Al-Jarîda al-'arabiyya al-'usbû'iyya* (*Arabic Weekly News*), fondé en 1942 par le service d'information britannique de l'administration militaire. Cheikh Ibrâhîm s'attacha encore à régulariser les sermons dans les mosquées, en n'autorisant à prêcher que des imams diplômés d'universités islamiques. En synchronisant à travers tout le pays les dates du début des fêtes et du mois de ramadan, il mit fin à l'absence de coordination qui prévalait jusque-là. Pour enraciner le sentiment d'appartenance communautaire et lui donner des repères historiques, il fit construire le sanctuaire (*maqâm*) de Najâshî, roi abyssin et personnage légendaire qui, selon la tradition, se convertit à l'islam au septième siècle²¹. Le *maqâm* fut officiellement inauguré le 11 avril 1954, ce qui donna lieu à une grande cérémonie en présence de notables, de cheikhs d'al-Azhar et de nombreux musulmans érythréens.
- 28 Sur le plan politique, cheikh Ibrâhîm fut, dès sa fondation, étroitement associé à la Ligue musulmane. Ses écrits et d'autres sources attestent clairement ses convictions indépendantistes et nationalistes. En effet, la documentation affirme qu'il eut un rôle essentiel - quoique en retrait du devant de la scène - dans la fondation de la Ligue en 1946²². En sa qualité de Grand mufti, cheikh Ibrâhîm se devait de rester à l'écart de l'organisation. Bien que discrètes, ses activités de nature nationaliste n'en furent pas moins réelles. Ses nombreux articles et poèmes, publiés anonymement pour l'essentiel dans */Sawt al-râbi/ta al-islâmîyya al-iririyya* (*La voix de la Ligue musulmane*

érythréenne), témoignent de son fort attachement à la cause indépendantiste et au droit des Erythréens à l'autodétermination, en tant que groupement de sociétés plurielles partageant un destin commun et un territoire défini par des conditions historiques spécifiques. Conscient des exigences liées à sa position officielle sur la scène publique, cheikh Ibrâhîm adopta une approche pragmatique et modérée en maintenant un certain équilibre entre son engagement politique personnel et sa position publique. En 1949-1950, suite aux violentes émeutes et aux campagnes de terreur fomentées par les unionistes contre les indépendantistes, en majorité musulmans, cheikh Ibrâhîm intervint aux côtés de chefs religieux chrétiens pour rétablir la paix entre les communautés, dans le cadre d'un comité établi pour la circonstance et il œuvra pour créer un dialogue islamo-chrétien²³.

Oppression sous les Ethiopiens : protestations et résistance (1952-1969)

29 Au terme des délibérations des commissions onusiennes sur l'avenir de l'Erythrée, l'Assemblée générale de l'ONU adopta, le 2 décembre 1950, une résolution de compromis déclarant que « l'Erythrée constituera une unité autonome fédérée avec l'Ethiopie sous la souveraineté de la Couronne éthiopienne ». L'arrangement fédéral conçu par l'ONU - mis en place le 15 septembre 1952 - dotait l'Erythrée d'une autonomie constitutionnelle fondée sur un régime démocratique avec une assemblée élue possédant des pouvoirs législatifs, administratifs et judiciaires. En tant que chef religieux, cheikh Ibrâhîm fut officiellement consulté par la commission de l'ONU sur la question de la structure politique à donner à une Erythrée fédérée à l'Ethiopie. Il s'exprima en faveur d'une autonomie maximale des institutions politiques érythréennes, une position que défendait aussi le Front démocratique érythréen (*Eritrean Democratic Front*), une coalition de partis constituant le bloc dit d'indépendance²⁴. Dans les faits, il s'avéra rapidement que ce cadre d'autonomie n'était qu'une façade. Le gouvernement impérial éthiopien, avec le soutien des éléments unionistes de la première assemblée érythréenne, commit de telles violations juridiques que la constitution de l'Erythrée se trouvait en pratique annulée. A partir de 1955, l'érosion des droits constitutionnels se fit encore plus systématique et le recours à la force contre toute forme d'expression anti-éthiopienne devint monnaie courante²⁵.

30 Dans cette atmosphère politique, les musulmans érythréens, opposés en majorité à l'association avec l'Ethiopie, furent l'objet d'une répression violente de plus en plus marquée²⁶. La politisation des religions, enclenchée sous les Britanniques, contribua à assimiler tous les musulmans à des éléments subversifs. Tous les acquis des réformes institutionnelles obtenus par cheikh Ibrâhîm au cours de la décennie précédente se trouvaient menacés et l'autonomie du champ islamique fut considérablement diminuée. Les violations perpétrées à l'encontre des systèmes judiciaire et éducatif, les atteintes au droit d'expression, la persécution et l'emprisonnement des activistes indépendantistes eurent des répercussions particulièrement négatives sur les communautés musulmanes du pays. C'est ainsi, par exemple, que le journal */Sawt al-râbi/ta* fut interdit et que des membres de son comité de rédaction furent incarcérés en décembre 1954. Mu/hammad 'Umar Qâdî, président du Parti de la Ligue indépendante (*/Hizb al-râbi/ta al-mustaqilla*), fut condamné à dix ans de prison en 1958 et /Hâjj Sulaymân A/hmad 'Umar²⁷, frère aîné du Grand mufti et activiste de la Ligue musulmane, fut condamné la même année à quatre ans de prison. Ibrâhîm Sul/tân, fondateur de la Ligue musulmane, membre du Parlement, et dirigeant du Front démocratique érythréen, fut

également écroué par les autorités, à la suite de quoi il quitta le pays en mars 1959 et s'exila au Soudan en compagnie de cheikh Idrîs Mu/hammad Adam, président de l'assemblée érythréenne.

31 Le Grand mufti conserva son poste mais son pouvoir fut considérablement réduit. L'approche prudente et pragmatique de cheikh Ibrâhîm sous les Britanniques put faire penser aux Ethiopiens que le mufti pourrait leur être utile pour s'assurer la bienveillance des musulmans. La tactique fut souvent employée par Hailé Sélassié afin de garantir ou renforcer son contrôle sur différentes franges de la population. Mais la discrimination à l'encontre des musulmans et de leurs institutions - y compris le Dâr al-iftâ - était à ce point systématique qu'elle engendra chez le mufti un esprit de résistance déterminée et qu'il ne cessa de protester contre ces violations du droit. L'une des premières mesures prises contre mufti Ibrâhîm fut l'annulation du budget du Dâr al-iftâ pour l'année 1954/1955. Dans le budget de 1958, l'allocation pour le cadi des cadis fut supprimée et, à partir de 1959, les allocations annuelles destinées aux mosquées furent omises.

32 En matière d'éducation, les musulmans durent également affronter de nombreux obstacles. En 1953 et 1955, les cheikhs nommés par al-Azhar pour servir en Erythrée ne purent obtenir de visa d'entrée auprès des autorités d'Asmara : les écoles et les instituts religieux qui dépendaient de leurs services s'en ressentirent. Les protestations de cheikh Ibrâhîm et de la communauté musulmane restèrent lettre morte. En 1957 les deux langues officielles de l'Erythrée, l'arabe et le tigrigna, furent remplacées par l'amharique²⁸. En janvier 1958, l'association de la jeunesse musulmane fut interdite et ses membres emprisonnés. Il semblerait cependant que les autorités éthiopiennes ne parvinrent pas à s'immiscer dans l'administration du *waqf*.

33 Dans ces circonstances, cheikh Ibrâhîm n'avait guère de marge de manœuvre et dut se contenter de protestations verbales. A la fin des années 1950, les rapports entre le mufti et les autorités en place s'étaient tellement dégradés que les deux parties se soupçonnaient et ne cessaient de s'accuser mutuellement. Dans son récit autobiographique, cheikh Ibrâhîm souligne qu'il refusa les honneurs et les titres honorifiques qu'on lui attribua, qu'il boycotta des cérémonies officielles et qu'il protesta publiquement contre les autorités à l'occasion des grandes fêtes islamiques. En 1960, il fit paraître en Jordanie et en Arabie saoudite un article qui attaquait le régime éthiopien, qualifié de « colonial »²⁹. Un comité éthiopien le contraignit ensuite à signer un démenti à paraître dans la presse locale. Quoique toujours relativement discret, l'engagement politique de cheikh Ibrâhîm dans les mouvements indépendantistes s'accrut pendant cette période. Le témoignage de Mu/hammad Sa'îd Nâwad, qui fut l'un des dirigeants du Mouvement pour la libération de l'Erythrée (*Harakat ta/hrîr Iritriyya*) - le premier mouvement de libération armée, formé à Port Soudan en novembre 1958 -, ne laisse planer aucun doute sur l'activité d'arrière-plan du mufti au service de ce mouvement. Mu/hammad Sa'îd Nâwad écrit :

34 « Le mufti de l'Erythrée, l'érudit cheikh Ibrâhîm al-Mukhtâr A/hmad 'Umar, et son frère /Hâjjî Sulaymân, étaient tous deux membres du Mouvement pour la libération de l'Erythrée (MLE). Ils ont joué un rôle nationaliste important. Compte tenu de la sensibilité de sa fonction religieuse, le mufti Ibrâhîm al-Mukhtâr n'était pas un membre des devants de la scène, mais il travaillait en coulisse en mobilisant et en orientant les gens au moyen de communications personnelles. Il s'est toutefois ouvertement attaqué à l'Ethiopie, tout spécialement au représentant de l'empereur. A l'époque de l'autodétermination, le mufti se fit un avocat actif de l'indépendance, fait connu de tous. Mufti Ibrâhîm al-Mukhtâr était un homme sage et un visionnaire. Il n'a jamais permis que les questions d'ordre secondaire viennent détourner la communauté des grands objectifs de la cause nationaliste³⁰. »

- 35 En 1962, l'illusion de l'autonomie fédérale était définitivement dissipée. Hailé Sélassié annexa l'Erythrée, promue quatorzième province de l'Éthiopie. Au début des années 1960, l'émergence et le développement des mouvements armés de libération d'orientation arabo-islamique renforcèrent l'oppression à l'encontre de la population érythréenne. Aux tracasseries de l'époque fédérale touchant à l'organisation de la justice, de l'éducation et du pèlerinage à la Mecque vinrent s'ajouter des exactions bien plus graves, telles que des confiscations de terres, des nationalisations de propriétés, des arrestations illégales et des exécutions sommaires. Les forces de sécurité éthiopiennes avaient en effet entière latitude pour réprimer toute expression d'insubordination.
- 36 Selon cheikh Ibrâhîm, le représentant de Hailé Sélassié en Erythrée à partir de 1964, Asratâ Kassa, le menaça personnellement de mort à plusieurs reprises. L'ingérence du régime dans les affaires musulmanes s'aggrava encore à cette époque. En 1964, les tribunaux islamiques furent rebaptisés « conseils de cadis » et les sceaux officiels du tribunal durent abandonner l'arabe pour l'amharique ; une croix était même ajoutée au centre du tampon. Cheikh Ibrâhîm protesta contre cette mesure et réclama le respect de l'autonomie des affaires religieuses islamiques par le gouvernement. En outre, le représentant impérial s'arrogea le droit, réservé jusqu'alors au Grand mufti, de nommer les cadis, souvent des proches du pouvoir. Le gouvernement entreprit encore de modifier les programmes des écoles islamiques. Celles-ci furent finalement abolies. A la suite de la publication d'un manuel scolaire en amharique sur les grands hommes religieux du monde dans lequel figurait une image du prophète Mu/hammad, cheikh Ibrâhîm, indigné, proclama plusieurs *fatwa*. L'ouvrage affirmait que « le Coran fut écrit par Mu/hammad » et que « le Prophète prit la religion des juifs et des chrétiens ». Dans ses *fatwa*, le mufti dénonça ces imprécisions et ces calomnies. Les deux langues officielles d'instruction, le tigrigna et l'arabe, furent remplacées par l'amharique et le représentant d'al-Azhar fut expulsé du pays en 1966. Cependant, en certaines occasions, les pressions exercées par cheikh Ibrâhîm portèrent leurs fruits. Le 13 janvier 1966, à l'occasion du *'Id al-fi/tr*, cheikh Ibrâhîm protesta devant une foule nombreuse de musulmans à Asmara contre la mainmise du gouverneur général de l'Erythrée sur les affaires musulmanes. A la suite de cette intervention, Hailé Sélassié annonça qu'il allouerait dorénavant 30 000 birrs par an aux mosquées et aux instituts islamiques du pays. Cheikh Ibrâhîm réussit aussi à obtenir, par ses virulentes protestations, le maintien du programme d'études de l'institut islamique.
- 37 Cheikh Ibrâhîm décéda le 25 juin 1969 à Asmara, à l'âge de soixante ans. Les causes de sa mort restent obscures. Il souffrit sa vie durant d'un état de santé fragile mais divers écrits et témoignages oraux émettent l'idée qu'il fut empoisonné par les Éthiopiens. Faute de preuves à ce propos, on peut concevoir cette explication comme une élaboration symbolique visant à renforcer la réputation qui se construisait autour de la personne du mufti. Il fut enterré à Asmara le lendemain de son décès, en présence de milliers de fidèles venus du pays tout entier pour lui rendre un dernier hommage³¹.

L'homme de lettres et l'historien

- 38 Les témoignages oraux rapportent que cheikh Ibrâhîm était un homme ascétique, un travailleur infatigable, qui sut combiner une vie d'action et de réflexion. On raconte qu'après les obligations quotidiennes de ses diverses fonctions, il passait de longues heures à lire et à écrire. Il prit l'habitude de tenir un journal quotidien où il notait ses rendez-vous professionnels et ses activités journalières. Cheikh Ibrâhîm avait la passion

de l'écrit et du livre sous toutes ses formes et dans tous ses genres - passion dont l'origine remonte peut-être aux années cairottes de sa jeunesse, quand il travaillait pour le compte de maisons d'édition. Il ne négligea aucune lecture : textes religieux, historiques ou littéraires, articles de journaux, etc. Il passa même deux ans à lire et à étudier les vieux registres judiciaires de Massawa. Son immense bibliothèque témoigne de l'étendue de sa curiosité³². Il s'intéressa aussi aux langues, et tout d'abord à la sienne, le saho, mais aussi à l'arabe, qu'il chercha à promouvoir sa vie durant.

39 A la suite de son retour en Erythrée, au cours des années d'administration militaire britannique, il écrivit régulièrement pour les journaux locaux. Il signa des dizaines d'articles visant à instruire les musulmans sur l'islam, son histoire, ses traditions et ses coutumes. Divers articles, parus dans *Al-Jarīda al-'arabiyya al-'usbū'iyya (Arabic Weekly News)*, traitent de sujets aussi variés que les tribunaux islamiques³³, la naissance du Prophète (*mawlid al-nabī*)³⁴, le ramadan³⁵, les écoles islamiques et les mosquées d'Erythrée³⁶, les voyages nocturnes du Prophète (*isrâ' wa-mi'râj*)³⁷, *bayram*³⁸ et le nouvel an islamique³⁹. Tous ces articles ont été compilés dans un cahier manuscrit inédit sous le titre *Mufīd al-muftī wa-al-sâ'il ilâ mukhtalif al-masâ'il* (Guide du mufti et de celui qui est en quête de connaissance dans différentes questions). Cheikh Ibrâhîm écrivit aussi, anonymement, des articles de caractère nationaliste traitant de questions politiques ; la plupart parurent dans */Sawt al-râbi/ta al-islâmiyya al-iririyya*, le journal de la Ligue musulmane.

40 Par ailleurs, le mufti composa plus d'un millier de poèmes réunis dans une collection inédite sous le titre de *Khutuwât al-afkâr min mubtakarât al-ash'âr* (Les pas de la pensée dans la création poétique). Leurs principaux thèmes sont de nature politique et sociale : il y exprime sa douleur face au décès de personnalités de la communauté ou de la Ligue musulmane, fait la satire de parlementaires érythréens associés aux Ethiopiens ou de l'Erythrée coloniale, couvre d'éloges al-Azhar ou prend la défense de la langue arabe. Nos sources détaillent en outre les titres d'une quarantaine de textes et pamphlets qu'il écrivit sur des thèmes religieux⁴⁰.

41 Cheikh Ibrâhîm est aussi l'auteur d'une vingtaine de manuscrits touchant à des questions d'intérêt historique, linguistique, sociologique et ethnographique. A ce jour, ces textes sont difficilement accessibles. On peut cependant avoir une idée de leur contenu à travers un écrit sur Massawa, que j'ai pu consulter, ainsi que par l'intermédiaire des tables des matières de deux autres études portant sur l'histoire de l'Erythrée et de ses villes. A cela, il faut ajouter un texte en deux volumes qu'il écrivit sur les Saho⁴¹ et, en dernier lieu, plusieurs articles de presse parus dans les années 1940 et 1950, fondés sur ses écrits et les reproduisant parfois *verbatim*.

42 Quoique non formé au métier d'historien, cheikh Ibrâhîm fit preuve d'une sensibilité remarquable à l'écriture de l'histoire. Il semblerait qu'il comprit tôt l'importance de l'historiographie dans la formation du nationalisme et le développement d'une conscience nationale. A notre connaissance, il fut l'un des premiers et rares intellectuels érythréens de son époque à avoir entrepris l'écriture d'une histoire proprement érythréenne, reposant sur la distinction entre identité érythréenne et identité éthiopienne. Sous l'occupation éthiopienne, il s'arma de sa plume comme outil de résistance, ce qui lui fit courir de grands risques. Ces efforts visant à « libérer » l'histoire des Erythréens par la construction d'une historiographie érythréenne furent poursuivis dans les années 1960 et 1970 par des membres des divers fronts de libération⁴². Cette forme de résistance intellectuelle mériterait de plus amples recherches, alors que l'historiographie érythréenne actuelle s'attache essentiellement à la lutte armée pour la libération.

43 Trois manuscrits portent sur l'histoire et la géographie de l'Erythrée et sur l'histoire des villes du pays, qu'ils présentent comme une entité bien délimitée

géographiquement⁴³. Deux études abordent l'histoire des sociétés de langue saho et les influences de la langue arabe sur le saho⁴⁴. Mais, selon la vision de cheikh Ibrâhîm, érudit musulman et homme de lettres arabophone, l'Erythrée était intimement liée au monde arabo-musulman. Dans cette perspective, cheikh Ibrâhîm ne cessa de souligner les liens historiques et culturels rapprochant l'Erythrée du monde musulman et de l'histoire islamique, dont les origines sur le sol érythréen remonteraient d'après lui à l'arrivée des compagnons du Prophète aux premiers jours de l'Islam et à la présence, au huitième siècle, d'une colonie umayyade aux îles Dahlak. A ses yeux, l'identité islamique de l'Erythrée contribuait aussi à sa spécificité. C'est dans cette optique qu'il consacra un texte à Bâdi' (nom bédja de Massawa), présentée comme une ville musulmane par excellence, incarnant le lien entre l'Erythrée et le monde arabo-musulman⁴⁵. D'autre part, le mufti lutta contre certains préjugés portant sur l'histoire du pays, et tout particulièrement sur celle de l'islam et des musulmans. Trois textes l'attestent : le premier cherche à clarifier la controverse sur la conversion de Najâshî, le deuxième dénonce les fausses conceptions relatives à la langue arabe en Erythrée et en Ethiopie et le troisième revient sur la question des rois musulmans d'Abyssinie⁴⁶. Nombreux sont les textes historiques du mufti qui traitent d'autres aspects du passé islamique plus récent de l'Erythrée, notamment à propos de la justice (tribunaux, juges, *iftâ*), de l'éducation (écoles, instituts islamiques), des oulémas, ainsi que de l'administration des *waqf* et des *riwâq* d'al-Azhar réservés aux étudiants de la Corne de l'Afrique⁴⁷.

44 Les études historiques de cheikh Ibrâhîm s'appuient sur des informations orales et écrites, incluant des sources coloniales italiennes, rassemblées de façon systématique et méticuleuse. On sait qu'au cours des congrès de cadis qu'il organisa dans les années 1940, il s'ingénia à recueillir auprès des juges des informations historiques sur leurs communautés et sur les grandes personnalités musulmanes de leurs régions. Il demanda, par exemple, au cadi /Hasan 'Uthmân de Massawa d'interroger les vieux notables de la ville sur l'histoire des cadis massawans, à la suite de quoi il put dresser une liste de leurs noms remontant au début du dix-septième siècle⁴⁸. Dans les années 1940, au cours d'inspections des tribunaux islamiques, cheikh Ibrâhîm découvrit à Massawa de vieux registres juridiques (*sijill*) remontant à l'époque ottomane. Il tenta de les préserver des mains destructrices des Ethiopiens et réussit à en sauvegarder une trentaine (couvrant la période 1866-1902) en les transportant, en 1959, à Asmara, où ils sont toujours conservés. Son regard sur le passé inspira le mufti dans son entreprise de réorganisation des institutions judiciaires du pays, qui renouvèrent jusqu'aux procédures d'enregistrement⁴⁹.

45 Seule une recherche plus poussée, fondée sur la lecture et l'analyse de l'ensemble des écrits de cheikh Ibrâhîm, confrontés à d'autres sources, pourra compléter et approfondir notre savoir sur le Grand mufti, ses idées et ses réalisations. L'élargissement de nos connaissances sur l'histoire du nationalisme érythréen et sur l'histoire de l'islam et des musulmans en Erythrée au cours de ces décennies troublées serait par ailleurs à même d'enrichir notre compréhension du contexte historique dans lequel œuvra cheikh Ibrâhîm et nous permettrait encore de mieux évaluer le rôle qu'il a pu jouer⁵⁰. En attendant, ce portrait du mufti révèle l'importance indéniable qu'eut cet homme religieux engagé dans le devenir de la société de son époque. Un poème, composé par ustâdh 'Abd al-Qâdir Ibrâhîm en hommage à cheikh Ibrâhîm peu après sa mort, reflète le profond attachement populaire qu'inspira le Grand mufti - dévotion qui ne s'est pas estompée jusqu'à ce jour :

46 « Qui prendra soin du *dîyâr* [le pays] ? ô mufti du *dâr* [*al-iftâ*]⁵¹ !
 Tu nous as soudainement quittés, sans crier gare
 Tu étais notre parure et notre ornement
 Qui revêtira nos corps nus maintenant ?

Tu étais notre refuge inébranlable quand nous
 Avions l'habitude de baisser les bras en temps de désespoir ou de danger
 Tu étais notre lanterne, qui nous donnait la lumière
 Dans la pénombre et l'obscurité
 Tu nous laisses face à un vide que nul ne peut combler (...) ⁵² »

Bibliographie

En langue arabe

‘Abd al-Qâdir Hâqûs al-Jibirtî, s. d. : *Al-Muftî Ibrâhîm al-Mukhtâr : ta/hadiyyât wa-mawâqif* (Le mufti Ibrâhîm al-Mukhtâr : défis et positions), Le Caire.

Ibrâhîm al-Mukhtâr A/hmad ‘Umar, 1378/1958 : *Al-Jâmi‘ li-akhbâr jazîrat Bâdi‘* (Recueil complet d'informations sur l'île de Bâdi‘), manuscrit non publié, Asmara.

Mu/hammad Sa‘îd Nâwad, s. d. : */Harakat ta/hrîr Iritriyya : al-/haqîqa wa-al-ta‘rîkh* (Le mouvement pour la libération de l'Erythrée : la vérité et l'histoire), Djeddah

Mu/hammad ‘Uthmân Abû Bakr, 1994 : *Ta‘rîkh Iritriyya al-mu‘âsir : ar/d wa-sha‘b* (Histoire de l'Erythrée contemporaine. Terre et peuple), Le Caire.

Sâlim Ibrâhîm al-Mukhtâr, 1997 : « Al-Cheikh Ibrâhîm al-Mukhtâr A/hmad ‘Umar », *Al-Itti/hâdî al-dawliyya* (journal du Democratic Unionist Party soudanais), Le Caire.

[Article biographique publié en 15 chapitres entre mars et août 1997 :

(Chapitre 1) 8 mars 1997, (2) 12 avril 1997, (3) s. d., (4) 10 mai 1997, (5) 17 mai 1997, (6) 24 juin 1997, (7) 1 juillet 1997, (8) 8 juillet 1997, (9) 15 juillet 1997, (10) 22 juillet 1997, (11) 29 juillet 1997, (12) 5 août 1997, (13) 12 août 1997, (14) 19 août 1997, (15) 26 août 1997].

Al-Sayyid al-Jamîlî, 1997 : « al-Cheikh Ibrâhîm al-Mukhtâr A/hmad ‘Umar : muftî al-diyâr al-iritriyya », *Majallat al-Azhar*, Le Caire, rabî‘ al-awwal 1418/juillet 1997, p. 377-383.

En langues européennes

Y. Aberra, 1983-1984 : « Muslim Institutions in Ethiopia : The Asmara Awqaf », *Journal of the Institute of Muslim Minority Affairs*, 5, p. 203-223.

F. Cayla-Vardhan, 2000 : « Les enjeux de l'historiographie érythréenne », *Travaux et Documents*, n° 66-67, CEAN, IEP- Bordeaux.

Y. Beyene, 1985 : « La lotta per l'indipendenza dell'Eritrea ed i Paesi Arabi », in Cerqua, Clelia Sarnelli (éd.), *Studi arabo-islamici in onore di Roberto Rubinacci nel suo settantesimo compleanno*, Naples, vol. 1, p. 69-85.

L. Ellingson, 1977 : « The Emergence of Political Parties in Eritrea, 1941-1950 », *Journal of African History*, 18 (2), p. 261-181.

H. Erlich, 1994 : *Ethiopia and the Middle East*, Boulder, Lynne Rienner.

J. Gebre-Medhin, 1989 : *Peasants and Nationalism in Eritrea : A Critique of Ethiopian Studies*, Trenton, NJ, Red Sea Press.

R. Iyob, 1995 : *The Eritrean Struggle for Independence: Domination, Resistance, Nationalism, 1941-1993*, Cambridge, Cambridge University Press.

T. Killion, 1998 : *Historical Dictionary of Eritrea*, Lanham, MD et Londres, The Scarecrow Press, Inc.

J. Markakis, 1987 : *National and Class Conflict in the Horn of Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.

J. Miran, à paraître : « Ibrâhîm al-Mukhtâr Ahmad ‘Umar », *Encyclopædia Æthiopica*, vol. 2, Siegbert Uhlig (éd.), Wiesbaden, Harrassowitz Verlag.

J. Miran, à paraître : « Islam in Eritrea », *Encyclopædia Æthiopica*, vol. 2, Siegbert Uhlig (éd.), Wiesbaden, Harrassowitz Verlag.

T. Negash, 1997 : *Eritrea and Ethiopia : the Federal Experience*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet.

D. Pool, 2001 : *From Guerrillas to Government: The Eritrean People's Liberation Front*, Oxford et Athènes, OH, James Currey and Ohio University Press.

- G. Puglisi, 1952 : *Chi e? Dell'Eritrea. Dizionario Biografico*, Asmara.
- G. Puglisi, 1953 : « La scuola in Eritrea ieri e oggi », *Affrica* (VIII, 5), p. 145-148.
- B. Tafla, 1994 : « Interdependence through Independence : the Challenges of Eritrean Historiography », *New Trends in Ethiopian Studies : Proceedings of the 12th International Conference of Ethiopian Studies*, H. G. Marcus (éd.), vol. 1, Lawrenceville, NJ, Red Sea Press, p. 497-514.
- G. K. N. Trevaskis, 1960 : *Eritrea : a Colony in Transition, 1941-52*, Londres, Oxford University Press.
- J. S. Trimingham, 1965 : *Islam in Ethiopia*, Londres, Frank Cass, 2^e édition (1^{ère} édition, 1952)
- Ministry of Information, 1965 : *Religious Freedom in Ethiopia*, Publications of Foreign Languages Press Department, Addis Abeba, 91 p.

Notes

- 1 Je tiens à remercier cheikh Sâlim Ibrâhîm al-Mukhtâr, ustâdh 'Abd al-Qâdir Zakariyya et Fr. Ezio Tonini, résidant tous trois à Asmara, pour leur assistance généreuse.
- 2 Sur l'historiographie érythréenne, voir notamment B. Tafla, 1994 et F. Cayla-Vardhan, 2000.
- 3 Dans le contexte est-africain, la figure de cheikh Ibrâhîm est comparable sous certains aspects à celle de lettrés et réformateurs musulmans tels que cheikh al-Amîn b. 'Alî al-Mazrui (1890-1947) de Mombasa et 'Abd Allâh /Sâli/h al-Farsî (m. 1982) de Zanzibar, qui se sont accommodés à l'ordre colonial jusqu'à un certain point. Voir par exemple R. Pouwels, « Sh. Al-Amin b. Ali Mazrui and Islamic Modernism in East Africa », *International Journal of Middle Eastern Studies*, 13 (1981), p. 329-345 et A. I. Salim, « Sheikh al Amin bin Ali al Mazrui : un réformiste moderne au Kenya », in F. Constantin (éd.), *Les voies de l'islam en Afrique orientale*, Paris, Karthala, 1987, p. 59-71.
- 4 Pour des travaux couvrant la période correspondante, voir notamment les études de G. K. N. Trevaskis, 1960 ; L. Ellingson, 1977 ; J. Gebre-Medhin, 1989 ; R. Iyob, 1995 ; T. Negash, 1997 et D. Pool, 2001.
- 5 Pendant l'époque coloniale italienne (1890-1941), un certain nombre de musulmans érythréens ont suivi des études religieuses au Moyen-Orient, tout spécialement en Egypte et au /Hijâz. Ces déplacements s'inscrivent dans le contexte d'une politique coloniale favorisant l'islam et les musulmans d'Erythrée aux dépens des chrétiens orthodoxes - force politique dominante sur les hauts-plateaux de la Corne de l'Afrique - et des mahdistes soudanais. Cette manipulation des divisions ethniques et religieuses en Erythrée avait pour but de renforcer la mainmise italienne sur le territoire et ses habitants. Pour plus de détails sur l'islam et les musulmans à l'époque coloniale italienne, voir J. Miran, à paraître, « Islam in Eritrea ».
- 6 Ibrâhîm al-Mukhtâr, *Salwat al-/habâ'ib 'an ri/hlat al-/tâlib* (manuscrit) et *Yawmiyyât muftî Iritriyya fi al-/hawâdith al-mutatâliya* (Chronique quotidienne des affaires du Mufti de l'Erythrée) (manuscrit). L'article biographique rédigé par cheikh Sâlim Ibrâhîm al-Mukhtâr et publié dans *al-Itti/hâdî al-dawliyya* en quinze chapitres entre mars et août 1997 se fonde sur ces deux manuscrits.
- 7 Irafayle se trouve au sud du golfe de Zula, à 85 km au sud de Massawa.
- 8 Le groupe appelé 'Saho' se compose de dix sous-groupes socio-politiques semi-autonomes. Le plus important est le Miniféré lui-même divisé en quatre clans et 15 sous-clans. Sur les groupes de langue saho, voir J. S. Trimingham, 1965, p. 177-179 et Mu/hammad 'Uthmân Abû Bakr, 1994, p. 225-228. A une étape ultérieure de sa carrière cheikh Ibrâhîm est devenu le trente-deuxième cadî et le quatrième mufti de son clan.
- 9 Pour la confrérie Khatmiyya, je m'appuie surtout sur Ali Salih Karrar, *The Sufi Brotherhoods in the Sudan*, Evanston, Il. Northwestern University Press, 1992. Pour le rôle et l'influence de cette confrérie dans la région érythréenne depuis les premières décennies du dix-neuvième siècle, voir J. Miran, à paraître, « Islam in Eritrea ».
- 10 Voir les titres de quelques-uns de ces ouvrages dans cheikh Sâlim Ibrâhîm al-Mukhtâr, 1997, chapitre 3.
- 11 *Ibid.*
- 12 *Ibid.*
- 13 Ce tribunal, établi en /safar 1356/avril 1937, n'avait jusqu'alors pas de président : c'était un forum de trois juges qui se réunissait en cas d'appel. Suite à une affaire de corruption, les autorités décidèrent de nommer un président libyen. Devant le refus des cadis et des notables érythréens, cheikh Ibrâhîm fut finalement désigné pour ce poste.
- 14 Pour la mise en place du Dâr al-Iftâ en Egypte dans les années 1890 et la fonction du *muftî al-diyâr al-mi/srîya*, voir J. Skovgaard-Petersen, *Defining Islam for the Egyptian State :*

Muftis and their Fatwas of the Dâr al-Iftâ, Leyde, Brill, 1997, p. 100-145. En Erythrée, avant la création de cette fonction, on trouvait des muftis locaux, attachés aux zones de juridiction des tribunaux locaux et régionaux. Nous connaissons, par exemple, les noms de quatre muftis qui exercèrent à Massawa dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

15 L. Ellingson, 1977.

16 Sous administration militaire britannique, l'arabe et le tigrigna étaient les langues officielles du pays.

17 Pour des informations concernant l'administration des *waqf* en Erythrée, voir Y. Aberra, 1983-1984.

18 *Al-Qânûn al-'urfî li-muslimî Akkalaghuzâi* (Le droit coutumier des musulmans de l'Akkälä Guzay), publié à Asmara le 15 juillet 1953.

19 Pour plus de détails sur la fondation des écoles, voir G. Puglisi, 1953, p. 146.

20 Pour d'autres sujets, voir cheikh Sâlim Ibrâhîm al-Mukhtâr, 1997, chapitre 15.

21 Sur Najâshî, voir H. Erlich, 1994, p. 5-19 et J. S. Trimmingham, 1965, p. 45-46 et 50-51.

22 Voir cheikh Sâlim Ibrâhîm al-Mukhtâr, 1997, chapitre 6.

23 C'est au cours de ces événements meurtriers qu'un des plus éminents dirigeants indépendantistes, 'Abd al-Qâdir Kabîrî, président de la branche d'Asmara de la Ligue musulmane –, fut assassiné, le 30 mars 1949, à la veille de son départ pour la troisième session de l'Assemblée générale de l'ONU.

24 R. Iyob, 1995, p. 84.

25 *Ibid.*, p. 88-97.

26 Voir T. Negash, 1997, p. 125-138.

27 /Hâjj Sulaymân A/hmad 'Umar (1907-?), était très actif dans la Ligue musulmane. Il fut porte-parole du parti pour sa section de l'Akkälä Guzay et membre de son Conseil supérieur. Voir G. Puglisi, 1952, p. 277 et T. Negash, 1997, p. 130-131.

28 Y. Beyene, 1985, p. 71.

29 « Iritriyya al-islâmiyya bayn al-/hukm al-fidirâlî wa-al-isti'mâr » (L'Erythrée musulmane entre le régime fédéral et la colonisation), *Al-Manâr*, 148, 22 jumâda akhîrâ 1380/1^{er} décembre 1960. Cet article fut reproduit dans le journal saoudien *Al-Nadwa*.

30 Mu/hammad Sa'îd Nâwad, s. d., p. 81-82.

31 Pour des extraits de poèmes lus lors de la cérémonie d'enterrement, voir cheikh Sâlim Ibrâhîm al-Mukhtâr, 1997, chapitre 13.

32 L'ancien bureau du mufti, avec sa bibliothèque, se trouve dans le complexe de la Grande mosquée d'Asmara et sert aujourd'hui de bureau au Conseil des *waqf* (*Majlis al-awqâf*).

33 8 février 1946, 13 juin 1947 et 30 avril 1948.

34 15 février 1946 et 16 janvier 1948.

35 9, 16 et 30 août 1946.

36 25 octobre 1946.

37 13 juin 1947 et 21 juin 1946.

38 24 octobre 1947.

39 14 novembre 1947.

40 Pour la liste complète des textes religieux, voir cheikh Sâlim Ibrâhîm al-Mukhtâr, 1997, chapitre 15 et al-Sayyid al-Gamîlî, *Majallat al-Azhar*, rabî' I 1418/juillet 1997, p. 481-483.

41 On pourra trouver des références à ce propos dans Sellahadin Abdella, « Saho : Highlights on Historical Perspectives », BA thesis, Department of History, University of Asmara, juillet 2001.

42 Voir à ce sujet F. Cayla-Vardhan, 2000, p. 38-46.

43 Les textes sont : 1) *al-Bidâya fi ta'rîkh Iritriyya* (Les débuts de l'histoire de l'Erythrée) ; 2) *Ma'lûmât 'amma wajîza 'an ta'rîkh wa-jughrâfiyya iritriyya* (Informations générales et concises sur l'histoire et la géographie de l'Erythrée) ; 3) *al-Râwiya fi ta'rîkh mudun Iritriyya* (Précis d'histoire des villes de l'Erythrée).

44 Les textes sont : 1) *al-/Hâwî li-akhbâr al-sha'b al-sihâwi* (Recueil d'informations sur le peuple saho), en deux volumes et 2) *al-Hâdiyya ilâ mâ fi al-lugha al-'arabiyya min al-îlfâ/z al-'arabiyya* (Guide des mots d'origine arabe dans la langue saho).

45 Ibrâhîm al-Mukhtâr, 1378/1958.

46 Les trois textes sont : 1) *Izâlat al-fawâsh 'an akhbâr al-Najâshî*, (Dissipation de la confusion dans l'histoire d'al-Najâshî) ; 2) *Da/h/d al-wushât 'an al-lugha al-'arabiyya fi Iritriyya wa-al-/Habasha* (Réfutation des calomnies au sujet de la langue arabe en Erythrée et en Abyssinie) et 3) *Ma/hû al-ghushâ 'an mulûk al-Islâm fi al-/Habasha* (Effacement de la confusion au sujet des rois musulmans en Abyssinie)

47 Les neuf textes qui entrent dans cette catégorie sont : 1) *al-Kâfiyya fi tarâjim qu/dât Iritriyya* (Recueil biographique complet des cadis d'Erythrée) ; 2) *Nukhbat al-adhkiyâ' fi ta'rîkh qu/dât Iritriyya* (Figures brillantes de l'histoire des cadis d'Erythrée) ; 3) *al-Wâfiyya li-akhbâr al-iftâ bi-Iritriyya* (Précis complet de l'histoire de l'iftâ en Erythrée) ; 4) *Mukhta/sar al-ta'rîkh li-l-ma'âhid wa-al-madâris al-iritriyya* (Histoire abrégée des instituts religieux et

des écoles érythréennes) ; 5) *al-Tarbiyya al-wa/taniyya li-l-ma'âhid wa-al-madâris al-iririyya* (L'instruction nationale à l'usage des instituts religieux et des écoles érythréennes) ; 6) *al-Qunbara fi ta'rîkh al-markaz al-islâmi bi-Asmara* (Faits saillants de l'histoire du centre islamique d'Asmara) ; 7) *al-Durar fi tartîb laft al-na/zar ilâ 'ulamâ al-islâm fi Iriiriyya fi al-qarn al-râbi' 'ashar* (Perles à mettre en évidence dans la connaissance des oulémas érythréens du quatorzième siècle) ; 8) *al-Thurayyâ bi-akhbâr awqâf Iriiriyya al-islâmiyya* (Astres brillants de l'histoire des *waqf* de l'Erythrée musulmane) et 9) *Jalâ' al-na/zar bi-akhbâr riwâq al-ziyâla'a thuma al-jabartî bi-al-Azhar* (« Eclaircissements concernant le *riwâq* des Zayla'is et d'al-Jabartî à al-Azhar)

48 Ibrâhîm al-Mukhtâr, 1958, p. 77-78.

49 Voir son long chapitre sur le droit islamique à Massawa dans Ibrâhîm al-Mukhtâr, 1958, chapitre 11, p. 73-97 et ma communication : « Les registres du tribunal islamique comme source pour l'histoire sociale et économique de Massawa, ca. 1860-1900 », *Journée d'études sur l'Ethiopie et la Corne de l'Afrique*, INALCO, Paris, 14 décembre 2000.

50 C'est ce que nous tentons de faire dans un travail en cours.

51 Ce vers se base sur un jeu de mots. *Muftî al-diyâr al-iririyya* signifie « mufti des terres érythréennes », ou Grand mufti de l'Erythrée.

52 Ma traduction. Voir le poème entier dans cheikh Sâlim Ibrâhîm al-Mukhtâr, 1997, chapitre 13.

Pour citer cet article

Référence électronique

Jonathan Miran, « Grand mufti, érudit et nationaliste érythréen », *Chroniques yéménites* [En ligne], 10 | 2002, mis en ligne le 07 septembre 2007, Consulté le 06 février 2013. URL : <http://cy.revues.org/126>

Auteur

Jonathan Miran

Droits d'auteur

Tous droits réservés